

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île-en-Mer
Malestroit et Quiberon

DECISION DU DIRECTEUR N° 26_094

Portant désignation d'un référent radicalisation

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique, en direction commune des établissements : Centre Hospitalier de Ploërmel, Centre Hospitalier de Josselin, Centre Hospitalier de Belle Ile en Mer, EHPAD de Quiberon et EHPAD de Malestroit,

Vu la CIRCULAIRE N° SG/Pôle ARS santé/HFDS/DGOS/2020/215 du 31 décembre 2020 relative à la prévention de la radicalisation des agents employés par les établissements publics de santé et établissements publics médico-sociaux ;

Vu la décision 22_118 en date du 7 novembre 2022, portant désignation en qualité de référent radicalisation ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Béatrice NICOLAS, Directrice d'hôpital, est désignée référent radicalisation du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune, à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée de trois années.

Article 2 :

Le référent radicalisation a pour missions :

- D'initier des actions de sensibilisation des agents publics afin de prévenir la radicalisation et de faciliter la détection des signaux faibles ;
- De conseiller les chefs de service et les agents.

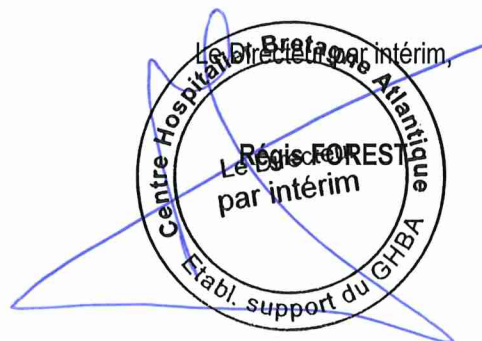
Article 3 :

Cette décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Cette décision est transmise à l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Cette décision fait l'objet d'une information au sein du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune.

Fait à Vannes, le 31 juillet 2026,



Destinataires :

- Mme NICOLAS, Directrice-Adjointe
- Équipe de Direction
- Affichage légal